



Paiement en ligne par CB jamais débité !!

Par **editala**, le **12/06/2009** à **13:17**

Bonjour,

En juin 2007, j'ai acheté une balançoire sur internet et j'ai payé par CB. Paiement validé avec mail de confirmation. Livraison 10 jours plus tard.

En février 2008, je reçois une lettre simple me disant que je n'ai pas réglé mon achat (pas débité, soit disant ma banque aurait refusé) donc qu'il faut que je paie. Avril 2008, nouvelle lettre en AR. Je réponds en AR en joignant copie de la facture où il est indiqué que la facture a été réglée par CB.

Mai 2009, relance, lettre simple de l'avocat du site

Juin 2009, mise en demeure avant procédure judiciaire

Je pense qu'il y a eu un bug dans leur site.

Mais qui est responsable ? prescription ? information tardive ? qui doit apporter la preuve du non paiement ? ils demandent communication de mes relevés bancaires, sommation de communiquer ? saisie ?

Qu'en pensez vous ?

Merci.